

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Gilles MAIGNANT, Mme Jeanne PLANEL, M. Eric BERNIGAUD, Mme Caroline GRICOURT, M. Georges REVERTE, Mme Valérie BARDY, M. Gérard MARIIGNANE, Mme Olivia VITETTA, M. Dominique BROSSARD, Mme Claude MENEVAUT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Laurence LASSOUQUE, M. Michaël ROSA, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Alexandre ROMEO, Mme Maimouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, Mme Geneviève CUNY, M. David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 29 / votants : 29

Rapporteur : M. le Maire

**02 – FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2123-24 ;

Vu les délibérations n°1, 2 et n° 3 du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant sur l'installation du conseil municipal élu le 15 mars 2026 et notamment l'élection du maire et des adjoints au Maire ;

Vu les arrêtés de délégations de fonction octroyées aux adjoints et à certains conseillers municipaux ;

Considérant qu'il convient de fixer l'indemnité de fonction des élus locaux ;

Considérant qu'il convient de respecter l'enveloppe des indemnités des élus municipaux à allouer étant précisé que le montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

- 1 – Les indemnités maximales votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions d'élu sont calculées en appliquant le pourcentage du barème lié à la population de la commune à la valeur de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice Brut : 1027), soit 23.32 % pour les adjoints ;
- 2 – Les huit adjoints attributaires de délégations de fonction : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, percevront une indemnité de fonction égale à 16.00 % de l'Indice Brut Terminal 1027, représentant ce jour, une indemnité mensuelle brute de 657.68 €, étant précisé qu'en cas de retrait de la délégation, l'indemnité ne sera plus allouée ;

- 3 – Mme Danièle TACCONI, Mme Jeanne PLANEL, M. Gilles MAIGNANT et M. Eric BERNIGAUD, conseillers municipaux, percevront au titre de leurs délégations de fonction, une indemnité mensuelle brute égale à 16.00 % de l'Indice Brut Terminal 1027, représentant ce jour, une indemnité mensuelle brute de 657.68 €, étant précisé qu'en cas de retrait de la délégation, l'indemnité ne sera plus allouée ;
- 4 – L'ensemble de ces dispositions est porté dans le tableau récapitulatif ci-annexé.
- 5 – Les indemnités seront revalorisées au fur et à mesure de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

